

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400007: location de voitures avec chauffeur (transport des personnes)

En vigueur au 01/02/2022 (Dernière actualisation de la page 28/02/2022)

Chauffeurs: Indexation de 2% en 2/2022. En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 11/03/2016, les données salariales sont reprises dans la commission paritaire officielle 1400000 (AR du 15/02/2016).

1. Salaires horaires minimums: Chauffeurs (38h/semaine)

Ancienneté	
Moins de 3 années	13.3137
A partir de 3 années	13.4470
A partir de 5 années	13.5800
A partir de 8 années	13.7131
A partir de 10 années	13.8460
A partir de 15 années	13.9796
A partir de 20 années	14.1127

2. Salaires horaires minimums: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	11.6295
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	12.3480
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	13.5764
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	14.2988
Ouvrier hors catégorie	15.2607